

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *jeudi 1^{er} décembre 2022 à 19 h30*, à l'hôtel de ville au 26, rue Ally.

SONT PRÉSENTS :

Madame Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire, Monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale, greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les conseillères Nathalie Traversy et Josée Bussières.

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation, la séance est régulièrement constituée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2022-12-380

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Contrat pour l'archivage et la numérisation des documents municipaux

SÉCURITÉ CIVILE

04. Octroi de contrat pour chemin d'accès pour les sinistrés du rang de l'Île

VOIRIE

05. Contrat déneigement trottoirs secteur Pierreville
06. Contrat déneigement chalet des loisirs, église, usine, dans le secteur Notre-Dame

HYGIÈNE DU MILIEU

07. Agrandissement Phase 2 site des neiges usées de Pierreville

LOISIRS ET CULTURE

08. Demande de contribution financière École Vincent-Lemire – classe extérieure
 09. Achat d'un frigidaire pour le Centre Communautaire
-

10. Affaires nouvelles

Période de questions ;

11. Levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. CONTRAT ARCHIVAGE ET NUMÉRISATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX – Service de Gestion documentaire France Longpré

CONSIDÉRANT QUE l'archivage et la numérisation des documents municipaux se doit d'être effectués par une firme spécialisée ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Service de Gestion documentaire France Longpré nous soumet leur offre de services ;

2022-12-381

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour l'archivage et la numérisation des documents municipaux à la firme Service de Gestion documentaire France Longpré ;

QUE les travaux de numérisation et d'archivage seront sous la supervision de la directrice générale/greffière et trésorière, madame Lyne Boisvert.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Archivage » 02 130 02 414

SÉCURITÉ CIVILE

04. OCTROI DE CONTRAT POUR CHEMIN D'ACCÈS POUR LES SINISTRÉS DU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE suite au glissement de terrain sur le rang de l'Île le 1^{er} novembre dernier, la Municipalité a dû faire un chemin de détournement temporaire pour permettre la circulation pour les sinistrés ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe 132 inc. a soumissionné pour l'exécution de ces travaux au montant de 7 370 \$ taxes en sus ;

2022-12-382

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à Groupe 132 inc. pour les travaux mentionnés ci-haut au montant de 7 370 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – rg de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE

05. CONTRAT DÉNEIGEMENT TROTTOIRS SECTEUR PIERREVILLE

CONSIDÉRANT QUE nous devons modifier certains points de la résolution 2022-10-321 concernant le déneigement des trottoirs secteur Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a révisé sa position et donnera le déneigement d'un côté de la rue Georges à partir anciennement du Korvette au lieu de débiter au 32, rue Georges et ce jusqu'au bureau de poste, pour la somme de 600 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement sera aussi effectué sur les parties suivantes :

- un côté de la rue Maurault à partir du pont jusqu'à la Boutique Jolyanne, pour la somme de 1 100 \$ taxes en sus ;
- stationnement en face du CPE sur la rue Lieutenant-Gouverneur Paul Comtois, pour la somme de 500 \$ taxes en sus ;
- pousser de la neige au site des neiges pour la saison 2022-2023, pour la somme de 1 700 \$ taxes en sus ;
- entretien des trottoirs (sel et sable) pour le déneigement et le déglacage de ceux-ci, pour la somme de 1 000 \$ taxes en sus ;

2022-12-383

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de déneigement à Monsieur Yvon Gamelin pour la somme de 4 900 \$ taxes en sus, le tout pour la saison 2022-2023.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loader neige - site neige usée » 02 330 00 443, « déneigement – trottoirs P'ville » 02 330 05 443

06. CONTRAT DÉNEIGEMENT CHALET DES LOISIRS, ÉGLISE, USINE, DANS LE SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris la décision de donner à contrat le déneigement des stationnements de l'église, pour la somme de 2 500 \$ taxes en sus, le chalet des loisirs et de la patinoire pour la somme de 3 000 \$ taxes en sus ainsi qu'à l'usine des eaux usées pour la somme de 450 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de soumission à sept déneigeurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu seulement deux soumissions pour ces travaux de déneigement, soit :

Transport et Excavation Normand Bardier	15 000 \$ taxes en sus
Jean-Michel Gamelin	5 950 \$ taxes en sus

2022-12-384

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de déneigement à Monsieur Jean-Michel Gamelin pour la somme de 5 950 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TEU ND déneigement » 02 414 00 443, « déneigement – chalet des loisirs et patinoire » 02 701 22 443 et « déneigement – stationnement église ND » 02 701 91 443.

HYGIÈNE DU MILIEU

07. AGRANDISSEMENT PHASE 2 SITE DES NEIGES USÉES DE PIERREVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Phase 1 du site des neiges usées, qui préparait le terrain pour la réception des neiges usées, est devenu trop petit selon

les normes du Ministère de l'Environnement de la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation de réaliser la Phase 2, soit l'agrandissement du site des neiges usées afin de respecter les normes du ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions à deux entrepreneurs, soit :

Groupe 132 inc.	39 285,94 \$ taxes en sus
Les Entreprises Pierreville ltée	50 238,76 \$ taxes en sus

2022-12-385

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Groupe 132 inc. au montant de 39 285,94 \$ taxes en sus pour l'exécution des travaux de la Phase 2 du site des neiges usées.

Que cette dépense sera payée par le secteur de Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012.

LOISIRS ET CULTURE

08. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ÉCOLE VINCENT-LEMIRE – CLASSE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE l'École Vincent-Lemire de Saint-François-du-Lac a comme projet la réalisation d'une classe extérieure sur le terrain de l'école ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la réalisation de ce projet sont de l'ordre de ± 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera présenté au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme « *Embellissement de la cour d'école* » ;

CONSIDÉRANT QUE l'École Vincent-Lemire fait une demande à la Municipalité pour une contribution financière de 2% du montant afin de réaliser le projet ;

2022-12-386

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer pour un montant de 2%, soit la somme de 2 000 \$ pour la réalisation du projet d'une classe extérieure.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – divers organismes » 02 701 90 990

09. ACHAT D'UN FRIGIDAIRE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le frigidaire du Centre Communautaire n'est plus fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QU'il est donc nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau frigidaire ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Entreprises Distomatic inc. nous fait une soumission au montant de 3 565 \$ taxes en sus ;

2022-12-387 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un frigidaire à la compagnie Les Entreprises Distomatic inc. au montant de 3 565 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr comm. » 03 310 00 014

10. AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTION

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-12-388 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20h06.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/
greffière/trésorière